



RETURN OFFERS TO :
RETOURNER LES OFFRES À :
Bid Receiving - Réception des soumissions:

PAR COURRIEL :

bidsubmissions.GEN-NHQContracting@CSC-SCC.GC.CA

ATTENTION : Claudette Chabot

**AMENDMENT TO THE REQUEST FOR
STANDING OFFER
MODIFICATION DE LA DEMANDE
D'OFFRE À COMMANDES**

Regional Master Standing Offer (RMSO)
Offre à commandes maître régionale (OCMR)

Proposal to: Correctional Service Canada

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Proposition à: Service Correctionnel du Canada

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments — Commentaires :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY
REQUIREMENT – CE DOCUMENT COMPORTE DES
EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.

Issuing Office – Bureau de distribution

Correctional Service Canada (CSC)
Contracting and Materiel Services
National Headquarters (NHQ)

Title — Sujet: Formation diverse sur la sécurité	
Solicitation No. — N° de l'invitation 21C50-19-3141723-A	
Solicitation Amendment No. – No. de la modification à l'invitation 001	Date: 3 septembre, 2020
GEIS Reference No. — N° de Référence de SEAG 21C50-19-3141723-A	
Solicitation Closes — L'invitation prend fin at / à : 14 :00 On / Le : September 14, 2020 / le 14 septembre, 2020	Time Zone Fuseau horaire CST Heure normale du centre
Delivery Required — Livraison exigée : See herein – Voir aux présentes	
F.O.B. — F.A.B. Plant – Usine: Destination: Other-Autre:	
Address Enquiries to — Soumettre toutes questions à: Claudette Chabot Claudette.Chabot@csc-scc.gc.ca	
Telephone No. – N° de téléphone: 306-659-9255	Fax No. – N° de télécopieur:
Destination of Goods, Services and Construction: Destination des biens, services et construction: Multiple as per call-up Multiples, selon la commande subséquente.	
Instructions: See Herein Instructions : Voir aux présentes	



La modification 001 à la demande d'offres à commandes (DOC) est émise pour:

1. Proroger la date de clôture de la DOC;
2. Répondre aux questions 1 à 9 reçues au cours de la période d'invitation; et,
3. Modifier Partie 6, 1. Exigences relatives à la sécurité
4. Modifier Annexe E – Critères d'évaluation

1. La date de clôture de la période d'invitation à soumissionner identifiée sur la page un (1) de la DOC a été prorogée:

Supprimer: la date de clôture le 8 septembre, 2020 @ 14 :00 heure normale du centre; et,

Insérer: La nouvelle date de clôture de la période d'invitation : **le 14 septembre, 2020 @ 14 :00 heure normale du centre**

2. Questions et réponses:

Question 1

La formation sur les espaces clos de l'Oil Sand Safety Association (OSSA) sera supprimée. La date de lancement du nouveau cours d'Energy Safety Canada est septembre 2020. La date butoir de l'ancien cours est novembre 2020. Nous aimerions procéder à l'appel d'offres en utilisant le nouveau cours, mais malheureusement, le cours n'a pas encore été donné par quelqu'un. Devons-nous utiliser les anciens renseignements, avec des références à l'ancien cours, ou devons-nous utiliser les nouveaux renseignements du cours, qui n'a pas encore été donné?

Réponse 1

En ce qui concerne le volet 2 de la formation sur les espaces confinés, les soumissionnaires doivent fournir leurs renseignements pour répondre aux critères techniques obligatoires qui doivent être basés sur la certification de l'OSSA afin qu'ils puissent donner le cours sur les espaces clos. Comme indiqué dans l'annexe B – Énoncé des travaux, le Service correctionnel du Canada (SCC) reconnaît que le cours en classe d'Energy Safety Canada (ESC) est encore en cours de mise au point, par conséquent l'accréditation de l'ESC pour donner cette formation ne peut pas encore être fournie pour les ressources proposées. Les soumissionnaires doivent fournir une certification à jour pour donner le cours sur les espaces clos de l'OSSA. Tout en reconnaissant que le cours sur les espaces clos de l'OSSA (Oil Sand Safety Association) est progressivement supprimé pour être remplacé par le cours sur les espaces clos de l'ESC, les ressources proposées seront évaluées en fonction de la certification de l'OSSA pour donner le cours sur les espaces clos. Toutefois, comme indiqué dans l'annexe B – Énoncé des travaux, il est prévu qu'une fois que le cours de formation des formateurs de l'ESC sera offert pour le cours en classe sur les espaces clos de l'ESC, toutes les ressources proposées devront suivre le cours de formation des formateurs **et** fournir au responsable du projet leur certification pour donner le nouveau cours en classe sur les espaces clos de l'ESC, avant de donner tout cours sur les espaces clos aux établissements du SCC.

Voir ci-joint, une modification de l'annexe E – Critères d'évaluation, où la formulation a été supprimée pour le critère O2 afin de clarifier l'exigence pour le volet 2 du cours sur les espaces clos.

Question 2

Nous sommes experts en formation sur la protection contre les chutes et sur les espaces clos. Sommes-nous en mesure de faire une offre pour ce type de cours en particulier, ou cherchez-vous quelqu'un qui est en mesure de fournir des formations pour les volets 1 à 6?

Réponse 2

Comme indiqué dans la partie 1 de la demande d'offres à commandes – Renseignements généraux, n° 7 et l'annexe B – Base de paiement, les soumissionnaires peuvent présenter une offre pour un ou plusieurs VOLETS, selon les modalités ci-dessous :



REMARQUE : Les soumissionnaires peuvent soumissionner sur un ou plusieurs VOLETS. Cependant, la formation doit être fournie dans les unités opérationnelles mentionnées des lieux de travail conformément à l'annexe A – Énoncé des travaux (5.0, Lieu de travail [A-G]).

Les soumissionnaires doivent préciser clairement le ou les VOLETS et le ou les EMBLEMES pour lesquels des services sont proposés.

Question 3

Le formulaire de déclaration d'intégrité doit-il être soumis pour chaque formateur qui donnerait une formation au SCC, ou seulement pour le propriétaire de l'entreprise?

Réponse 3

Le formulaire de déclaration ne doit être soumis que si une déclaration doit être faite comme décrit dans la sous-section A. Cependant, le formulaire 1.2 Dispositions relatives à l'intégrité – Documents exigés – liste de noms est soumis avec la proposition du soumissionnaire.

Question 4

La vérification d'organisation désignée émise par le Programme de sécurité des contrats (mentionné à la section 7) est-elle requise avant la soumission de l'offre à commandes? Ou cela peut-il se faire si nous sommes acceptés?

Réponse 4

La confirmation de la vérification d'organisation désignée émise par le Programme de sécurité des contrats (PSC) n'est pas requise au moment de la soumission de l'offre. La sécurité est confirmée une fois qu'un soumissionnaire est recommandé pour l'attribution. Si un soumissionnaire n'a pas terminé le processus de vérification d'organisation désignée, le SCC parrainera l'organisme pour qu'il termine le processus avant l'attribution de l'offre à commandes.

Question 5

Les cours sur les espaces clos et le travail en hauteur sont-ils des cours d'introduction généraux, ou bien y a-t-il un domaine d'intérêt particulier ou d'autres critères? (c'est-à-dire protection contre les chutes de tours, protection contre les chutes de parcs éoliens, sauvetage, etc.)

Réponse 5

Les cours sur les espaces clos et la protection contre les chutes sont des cours généraux et ne nécessitent pas de domaine d'intérêt particulier. Nos clients peuvent entrer dans une grande variété d'industries et n'ont donc pas besoin de domaines d'intérêt particulier, pour autant que la formation réponde aux normes énumérées à l'annexe B – Énoncé des travaux.

Question 6

Est-il possible d'organiser les cours de manière à pouvoir donner plusieurs formations à un endroit donné en une semaine, ou est-ce plus sporadique, comme un cours donné à la fois (en essayant de tenir compte des frais de déplacement)?

Réponse 6

Non, les formations sont prévues en fonction des populations carcérales et des besoins des établissements. Nous répartissons les formations au cours de l'année afin de répondre aux besoins des délinquants en transition.

Question 7

Pour la partie pratique des formations sur les espaces clos et le travail en hauteur, vos installations disposent-elles d'échelles, de tours, d'enceintes, etc. où nous pouvons fournir des scénarios réels? Nous pouvons évidemment fournir tous les équipements de protection individuelle (EPI) et les équipements de test nécessaires à la réalisation de cette formation.



Réponse 7

Certains sites peuvent permettre des scénarios réels dans un espace clos, tandis que sur d'autres sites, toute formation pratique sera donnée en salle de classe. Tout EPI et tout équipement de test utilisé aux fins de la formation pratique serait à la charge de l'entrepreneur.

Question 8

En ce qui concerne l'annexe B1, devons-nous fixer un prix par participant pour les groupes de 4 à 7 participants et pour les groupes de 8 à 15 participants, ou un prix minimum pour tous les participants? Veuillez fournir des précisions.

Réponse 8

Comme indiqué dans l'annexe B1 – Base de paiement, les soumissionnaires doivent soumettre leurs prix par participant, pour un groupe de 4 à 7 participants et par participant, pour un groupe de 8 à 15 participants.

Les prix doivent être des prix unitaires fermes par participant.

Comme indiqué dans l'annexe A – Énoncé des travaux et l'annexe B – Base de paiement, en raison de la COVID-19, la taille des salles peut varier.

Question 9

De même, l'annexe C relative à la sécurité, doit-elle être jointe à notre demande si toutes les cases cochées concernent nos services?

Réponse 9

L'annexe C – Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité a pour but de faire connaître à toutes les parties prenantes les exigences relatives à la sécurité pour ces services de formation en matière de sécurité, si des offres à commandes sont attribuées aux offrants à la suite du présent processus de demande d'offre à commandes. L'annexe C – Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité va de pair avec les clauses relatives à la sécurité indiquées dans la partie 6, 1. Exigences relatives à la sécurité et la partie 7.2, Exigences relatives à la sécurité de la demande d'offres à commandes.

Une fois qu'un soumissionnaire est recommandé pour l'émission d'une offre à commandes, le SCC se charge de confirmer la sécurité ou de parrainer l'organisme pour qu'il termine le processus de sécurité avec le PSC.

Voir également la question et la réponse 4.

3. Modifier Partie 6, 1. Exigences relatives à la sécurité :

Supprimer: Partie 6, 1. Exigences relatives à la sécurité dans son intégralité; et

Insérer: Le nouvel article Partie 6, 1. Exigences relatives à la sécurité qui suit:

1. Les conditions suivantes doivent être respectées avant l'émission de l'offre à commandes :
 - a) l'offrant doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 7A - Offre à commandes;
 - b) les individus proposés par l'offrant et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature classifiée ou protégée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 7A - Offre à commandes;



- c) l'offrant doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature classifiée ou protégée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
2. On rappelle aux offrants d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'émission de l'offre à commandes, pour permettre à l'offrant retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion du responsable de l'offre à commandes.
3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les offrants devraient consulter le site Web du [Programme de sécurité des contrats \(PSC\) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada](#).

4. Modifier Annexe E – Critères d'évaluation :

Supprimer: Annexe E – Critères d'évaluation dans son intégralité; et

Insérer: Le nouvel Annexe E – Critères d'évaluation qui suit:

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS RESTENT LES MÊMES.



ANNEXE E - CRITÈRES D'ÉVALUATION

1.0 Évaluation technique

1.1 Les éléments suivants de l'offre sont évalués et cotés selon les critères d'évaluation énoncés ci-après.

- Critères techniques obligatoires

Il est impératif que les offres répondent à chacun de ces critères pour démontrer leur respect des exigences.

1.2 TOUTE EXPÉRIENCE QUI N'EST PAS APPUYÉE PAR DES DONNÉES COMPLÉMENTAIRES POUR PRÉCISER OÙ, QUAND ET COMMENT ELLE A ÉTÉ ACQUISE ENTRAÎNERA LE REJET DE L'EXPÉRIENCE EN QUESTION AUX FINS DE L'ÉVALUATION.

1.3 Tous les exemples d'expérience doivent être strictement liés au travail. Les périodes d'études et de formation ne seront pas prises en considération, à moins d'indication contraire.

1.4 Il faut prouver son expérience en décrivant des projets et/ou emplois antérieurs, qu'ils soient terminés ou en cours.

1.5 Des références doivent être fournies pour chaque projet ou expérience de travail.

- I. Lorsque la ressource proposée a acquis l'expérience énoncée au sein d'un organisme ou ministère fédéral canadien **en tant que fonctionnaire**, la référence doit être un fonctionnaire qui jouait un rôle de supervision par rapport à la ressource proposée au cours de la période d'emploi mentionnée.
- II. Lorsque la ressource proposée a acquis l'expérience énoncée au sein d'un organisme ou ministère fédéral canadien **en tant que consultant**, la référence doit être le fonctionnaire chargé du projet dans le cadre duquel la ressource proposée a acquis l'expérience.
- III. Les références doivent être présentées selon le format suivant :
 - a. Nom;
 - b. Organisme;
 - c. Numéro de téléphone actuel; et
 - d. Adresse courriel si disponible.

1.6 Présentation de la réponse

- I. Afin de faciliter l'évaluation des offres, il est recommandé que les offrants abordent, dans leur offre, les critères obligatoires dans l'ordre où ils apparaissent dans le tableau Critères d'évaluation, en utilisant la numérotation présentée.
- II. De plus, les offrants sont avisés que le nombre de mois d'expérience mentionné pour un projet ou une expérience dont le délai chevauche le délai d'un autre projet ou d'une autre expérience ne sera pris en considération qu'une seule fois. Par exemple, la durée du projet 1 s'échelonne de juillet 2001 à décembre 2001; la durée du projet 2 s'échelonne d'octobre 2001 à janvier 2002. Le nombre total de mois d'expérience pour ces deux projets est de sept (7) mois.
- III. Pour les exigences qui demandent un nombre précis d'années d'expérience (p.ex., 2 ans), le SCC ne tiendra pas compte de cette expérience si l'offre technique ne donne pas le mois et l'année, tel qu'exigé, pour la date de début et la date de fin de l'expérience alléguée.



- IV. Le Canada n'évaluera que la période au cours de laquelle la ressource a réellement travaillé au projet ou aux projets (de la date de début indiquée pour la ressource jusqu'à la date de fin), plutôt qu'à partir de la date de début et de fin générale d'un projet ou d'un groupe de projets auxquels la ressource a participé.

CRITÈRES OBLIGATOIRES – _____

Numéro	Critères techniques obligatoires	Description du soumissionnaire (indiquer l'emplacement dans la proposition)	Satisfait/non satisfait
O1	<p>Certification par l'industrie</p> <p>Pour chacun des VOLETS de formation pour lequel le soumissionnaire propose de fournir le service, le soumissionnaire doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nommer le volet; - fournir une preuve documentaire relative à la <u>certification de la formation par l'industrie.</u> <p>Une formation certifiée par l'industrie signifie que la formation fournie par le soumissionnaire aboutira à une certification reconnue par l'industrie à un niveau équivalent, entre autres, à celle des entités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Energy Safety Canada (anciennement ENFORM et OSSA); • Occupational Safety and Health Administration (OSHA); • Règlementation sur la sécurité et santé au travail des administrations canadiennes provinciales et territoriales; • Association canadienne de normalisation (CSA); • Santé et sécurité au travail Canada (SST); • Transports Canada; • Alberta Safety Association; • Alberta Common Ground Alliance (ABCGA). <p>La « preuve documentaire » de l'industrie à présenter peut être une lettre ou un certificat des approbateurs fédéraux ou provinciaux de l'assurance de la qualité, qui montre que la formation du soumissionnaire est certifiée par l'industrie.</p> <p>Une certification qui n'est reconnue que par une seule entreprise ou un seul lieu de travail ne répond pas à cette norme.</p> <p>*Veuillez noter que certaines formations appliquent les exigences en matière de SST propres à une province. Dans les cas où l'approbation provinciale en matière de SST est</p>		



	<p>exigée, la documentation liée à l'approbation par la province <u>doit être fournie avec la soumission.</u></p> <p>Il incombe au soumissionnaire de montrer clairement comment il répond aux exigences relatives à la certification par l'industrie, comme l'exigent les critères susmentionnés. Dans le cas contraire, sa proposition pourrait être jugée irrecevable et rejetée.</p>		
O2	<p>Certification des ressources proposées pour fournir la formation</p> <p>A) Pour chacun des VOLETS de formation pour lesquels le soumissionnaire propose de fournir le service, <u>le soumissionnaire doit fournir</u> les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le nom de ses ressources proposées qui sont accréditées pour fournir la formation. <p>B) Pour chaque ressource proposée, le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Des documents à jour et valides qui montrent que la ressource est accréditée pour fournir la formation certifiée par l'industrie, comme il a été défini au point O1 (p. ex. certificats ou lettres). <p>Si le soumissionnaire propose des ressources qui assureront la formation pour des <u>VOLETS multiples</u>, il doit clairement montrer comment <u>chaque</u> ressource est certifiée pour <u>chacun</u> des volets applicables proposé.</p> <p>Il incombe au soumissionnaire de montrer clairement comment il répond aux exigences relatives à la certification par l'industrie, comme l'exigent les critères susmentionnés. Dans le cas contraire, sa proposition pourrait être jugée irrecevable et rejetée.</p>		
O3	<p>Expérience des ressources proposées</p> <p>Pour <u>chacun</u> des VOLETS pour lequel le soumissionnaire propose de fournir le service, CHACUNE des ressources proposées par le soumissionnaire doit avoir donné <u>au moins douze (12) cours en tant qu'instructeur certifié, cette expérience ayant été acquise au cours des trois (3) années précédant la date de publication de l'appel d'offres.</u></p> <p>Pour prouver l'expérience, le soumissionnaire <u>doit</u> fournir, pour <u>CHAQUE ressource proposée</u>, des renseignements détaillés sur le cours qu'elle a animé, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">a) le nom de la ressource;		



	<p>b) le nom du VOLET;</p> <p>c) le nom du client (y compris le numéro de téléphone et l'adresse courriel du client);</p> <p>d) la date de début et de fin de chaque cours offert (jour/mois/année à mois/année).</p> <p>Il incombe au soumissionnaire de montrer clairement comment il répond aux exigences relatives à la certification par l'industrie, comme l'exigent les critères susmentionnés. Dans le cas contraire, sa proposition pourrait être jugée irrecevable et rejetée.</p> <p>Voir l'<u>exemple</u> ci-dessous pour savoir comment indiquer que chaque ressource proposée répond à l'exigence énoncée au point O3 :</p> <p>a) Ressource (formateur) : Joe Bell</p> <p>b) VOLET 1, Formation sur les chariots élévateurs</p> <p>c) Client : John Doe, entreprise ABC; numéro de téléphone : 555-555-5555; courriel : testing@generic.com;</p> <p>d) Dates des cours :</p> <ol style="list-style-type: none">1) Date 1 (p. ex. 15 janvier 2018)2) Date 2 (p. ex. 10 février 2018)3) Date 3 (p. ex. 11 mars 2018)4) Date 4 (p. ex. 23 mars 2018)5) Date 5 (p. ex. 19 avril 2018)6) Date 6 (p. ex. 20 août 2018)7) Date 7 (p. ex. 29 août 2018)8) Date 8 (p. ex. 30 septembre 2018)9) Date 9 (p. ex. 22 octobre 2018)10) Date 10 (p. ex. 16 janvier 2019)11) Date 11 (p. ex. 23 avril 2019)12) Date 12 (p. ex. 23 novembre 2019)		
--	---	--	--